



## **ASSEMBLEE GENERALE DU 29 septembre 2016**

### **Synthèse**

Mont-sur-Rolle, le 5 octobre 2016

***Le jeudi 29 septembre dernier, la commune de Jouxens-Mézery a accueilli l'assemblée générale de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), forte de 71 communes. A cette occasion, Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du territoire et de l'environnement, a donné une conférence très intéressante portant sur les « Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts ».***

### **Présentation de Mme Jacqueline de Quattro « Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts »**

Mme de Quattro a tout d'abord souligné la qualité des échanges que ses services et elle-même ont eu avec les représentants de l'AdCV afin de dégager une solution équilibrée pour la mise en œuvre de la 4<sup>ème</sup> révision du PDCn. Elle espère que cette solution sera prochainement validée par le CE.

Elle a ensuite rappelé les principes qui sous-tendent la pesée des intérêts :

Il s'agit pour les autorités de comparer les intérêts en présence (publics et privés, différents intérêts privés, l'intérêt des villes et des campagnes, l'intérêt à construire des logements et celui à préserver la nature, etc.).

Pour finir, elle a évoqué de nombreux exemples pratiques concernant son département et répondu aux questions de l'Assemblée.

L'ensemble de son allocution se trouve sur le site de l'AdCV.

### **Commune de Mauraz**

Le Syndic de Mauraz, petite commune du Pied du Jura, a présenté les difficultés rencontrées par sa commune en raison des exigences excessives du Canton et de droit fédéral, qui veulent qu'elle se dote d'une station d'épuration représentant un investissement de CHF 600 à 800'000, soit plus de CHF 16'000 par habitant.

Soutenue par l'AdCV, la commune de Mauraz a demandé aux communes représentées à l'Assemblée de l'appuyer politiquement, voire financièrement. Mme de Quattro a indiqué que ses services et elle-même étaient toujours disponibles afin d'essayer de trouver une solution avec les autorités de cette commune.

### **Péréquation**

Après un bref historique de la réforme de la péréquation, il a été rappelé les nombreuses critiques formulées au sujet de celle-ci (inconnues quant aux conséquences réelles de RIE III, au sort qui sera réservé au référendum fédéral, au montant exact de la compensation fédérale et au critère « emploi », qui servira à répartir cette compensation et dont Stat-Vaud relève qu'il pose problème).



Il est également souligné que pour l'établissement des budgets et des arrêtés d'imposition 2017, les chiffres seront communiqués trop tard.

Qu'elles soient membres ou non de notre Association, les communes perdantes de la réforme vont connaître de grosses difficultés pour augmenter leurs taux d'impôts (risques de refus de leurs Conseils généraux ou communaux et de référendums).

Les augmentations d'impôts en question ne pourront pas non plus être appliquées aux contribuables bénéficiant d'un bouclier fiscal. D'autres contribuables touchés risquent de partir. Pourtant, il faudra bien payer la péréquation et des communes pourraient se retrouver dans la même situation que Saint-George il y a quelques années, à devoir vendre leurs biens.

Enfin, des communes ayant des entreprises internationales sur leur sol risquent au contraire de gagner sur les deux tableaux.

### **Facture sociale**

Un graphique montrant l'évolution de la facture sociale depuis 2011 a été présenté. Il démontre que cette facture a progressé de 154 mios entre 2011 et 2015, soit 39 mios par an.

Cela représente une augmentation de 6,3%, soit nettement plus que les 4,5% annoncés par l'Etat en 2011.

Les budgets 2016 et 2017 laissent supposer que cette évolution va se poursuivre à l'avenir.

### **Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et PDCn**

Il est pris note avec satisfaction que la solution développée par l'AdCV et sur laquelle les 2 associations faîtières de communes se sont mises d'accords (base de départ en 2014 et 0,75 % de progression pour les villages, les autres pourcentages restant inchangés) a été appuyée par le DTE. On attend maintenant la décision du Conseil d'Etat à ce sujet ainsi que le retour sur la consultation au sujet de la révision de la LATc, le tout durant le mois d'octobre.

Par la suite, un article sera rédigé à l'attention de nos communes membres afin de les informer sur ces sujets.

### **AVASAD**

En 2016, l'AVASAD a connu une croissance d'activité de 10,8% plus importante que prévue. Cela représente plus de 208'000 heures portant le volume de travail total à 2'135'000 heures. L'augmentation des dépenses sera financée par une demande de crédit supplémentaire et la mobilisation des réserves de l'AVASAD. Toutefois, pour 2016, la contribution des communes reste fixée à CHF. 90.- par habitant.



Les premières analyses montrent que cette croissance des activités peut probablement s'expliquer par une hausse du nombre global d'utilisateurs et une hausse du nombre de clients âgés de 80 ans et plus.

Cette tendance haussière va se poursuivre en 2017. En cumulant la progression des activités réalisées en 2016 et leur croissance attendue en 2017, l'AVASAD table sur une augmentation de pas moins de 433'000 heures fournies par rapport au budget 2016 (+22,4%).

Le financement de la part de l'Etat est toujours en négociation. Toutefois, l'AVASAD estime que la subvention communale devrait s'établir à CHF 99.- au maximum, soit CHF 9.- de hausse par rapport à 2016.

Dans ce contexte, nous avons appris que l'Etat de Vaud va prochainement (novembre probablement) mettre en consultation un projet de loi où le mode de financement et l'organisation de l'AVASAD seraient largement revus. Il se pourrait notamment qu'il soit proposé une variante où moyennant le basculement de points d'impôts des communes au Canton, ce dernier prenne intégralement en charge, financièrement parlant, les soins à domicile.

Invités à se prononcer sur cette éventualité, les membres de l'Assemblée ont globalement été très critiques.

### **Sortie récréative**

Compte tenu des élections et du renouvellement des autorités dans de nombreuses communes, il n'y aura pas de sortie récréative en 2016. La prochaine sortie se déroulera donc en 2017. Un appel à candidatures a été lancé.

### **Assemblées générales en 2017**

**Jeudi 16 mars 2017**

**Jeudi 15 juin 2017**

**Jeudi 28 septembre 2017**

**Jeudi 30 novembre 2017**

Nous remercions vivement les communes qui voudront bien se porter candidates pour accueillir nos prochaines Assemblées Générales !

Comme pour la sortie récréative, elles peuvent le faire auprès du Secrétariat général de l'AdCV.



## **Nouvelle procédure – plaques professionnelles**

Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2016, en accord avec l'AdCV, l'UCV et le SAN, les communes seront déchargées des contrôles environnementaux des entreprises concernées, qui seront effectués par l'UPSA.

Les communes resteront toutefois les interlocutrices du SAN et continueront de s'occuper des autres contrôles (feu, travailleurs).

## **Recherche de nouveaux membres**

Conformément à la demande formulée par quelques membres lors de l'AG de juin, une carte des communes membres de l'AdCV a été établie afin de faciliter les recherches auprès des communes limitrophes. Cette carte, présentée lors de cette AG, a été envoyée par courriel à tous les membres le 3 octobre 2016.

Il est également noté que l'AdCV n'a plus de représentant à l'assemblée des Syndics du district de Nyon. Nous allons rapidement rechercher un successeur à M. Stampfli.

Contact :

Josephine Byrne Garelli : 079 210 41 63